



RÉSIDENCE L'ARCHIPEL

DUCLAIR

Fondation



CAISSES D'ÉPARGNE
pour la solidarité

Reconnue d'utilité publique



BIENVENUE À VOUS !

Toutes les équipes de la résidence *L'Archipel* vous souhaitent la bienvenue. Chaque personne est là pour que votre installation et votre quotidien se passent au mieux et se déroulent dans le confort et la sécurité.

Les informations de ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de la résidence, le déroulement des repas, les activités qui vous sont proposées et les modalités de prise en charge des soins.

Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Confort, sécurité et bien-être sont les buts de notre travail et de notre présence auprès de vous, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction



VOTRE CADRE DE VIE

Située à proximité du centre-ville, la résidence *L'Archipel* entretient des relations suivies avec les écoles, les associations, la bibliothèque qu'elle invite régulièrement à venir vous rencontrer.

Elle doit son nom à *L'Archipel des Eaux Mêlées*, parc paysager sur lequel elle est implantée et où se rencontrent la rivière Austreberthe et la Seine.

L'établissement propose 79 places en hébergement permanent, 4 places en hébergement temporaire et 6 places en accueil de jour.

Deux espaces spécifiques accueillent 24 personnes ayant des troubles cognitifs ou mnésiques. La communication, l'accompagnement, les animations proposées et les soins sont organisés et adaptés en fonction de la maladie et des besoins de ces personnes.

Les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que, de l'assistante administrative au médecin coordonnateur, de l'agent d'entretien à l'aide-soignante, vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule dans le respect de vos droits et libertés.



CHEZ VOUS, POUR VOUS

D'une superficie de 22 à 23 m², les 83 chambres sont toutes équipées d'une salle d'eau adaptée à votre confort, avec lavabo, douche et toilettes.

Si les gestes quotidiens et les déplacements vous sont devenus difficiles, les aides-soignants vous aideront dans les actes de la vie de tous les jours.

Pour vous sentir en toute sécurité dans votre chambre, vous avez à votre disposition un système d'appel d'urgence. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Télévision et téléphone peuvent être installés si vous le désirez. L'installation de ces appareils sera effectuée par l'agent d'entretien de l'établissement ; vous devrez apporter votre téléviseur, mais le poste téléphonique est fourni par l'établissement.

Équipée d'un lit adapté aux difficultés de l'âge, cette chambre est la vôtre. Vous pouvez l'aménager comme vous le souhaitez avec votre mobilier et vos objets personnels. Vous disposez également d'un petit coffre pour déposer vos objets de valeur.

Dans votre chambre, vous êtes chez vous, vous y recevez votre famille ou vos amis, quand vous le désirez. Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener. Vous pouvez aussi sortir déjeuner et même partir en week-end avec vos proches. Prévenez-nous simplement de votre absence.



À SAVOIR

- **Le ménage** est régulièrement fait dans chacune des chambres, chaque fois que cela est nécessaire. Il est réalisé quotidiennement dans toutes les pièces communes.
- **Le nettoyage du linge de maison** (les serviettes de toilette, les draps, le linge de table...) et le blanchissage de vos vêtements personnels sont réalisés toutes les semaines. Il convient de marquer vos affaires personnelles avec des étiquettes à votre nom. La résidence vous propose un service de marquage en interne. Parlez-en à vos proches et à la lingère. Il vous appartient de prévoir le nettoyage de votre linge délicat comme les robes, les lainages ou les manteaux, avec l'aide de vos proches si nécessaire.
- Si vous le souhaitez, des lave-linge sont mis à votre disposition aux deuxième et troisième étages pour entretenir tout ou partie de vos vêtements.
- Chaque jour, **le courrier** est distribué par le personnel de la résidence. Vous pouvez déposer à l'accueil ou faire déposer par un membre de l'équipe les lettres que vous souhaitez envoyer.
- **Les travaux quotidiens** de la résidence et du jardin sont pris en charge par l'agent d'entretien.
- Pour les **offices** religieux ou si vous souhaitez un moment de recueillement, un lieu de culte à l'étage « îles Féroé » est également à votre disposition.
- La résidence est ouverte aux **intervenants extérieurs** : pédicure, podologue, kinésithérapeute (salle de kinésithérapie), coiffeuse (salon de coiffure). Ces prestations sont à votre charge.



VOTRE BIEN-ÊTRE

Les salariés de la résidence *L'Archipel* sont là pour assurer votre bien-être. En charge des trois principaux services que sont l'hôtellerie, les soins et l'administration, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque personne de l'établissement fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **Le service hôtelier** comprend des cuisiniers, une lingère, un agent d'entretien et des agents de soins.
- **L'équipe de soins** comprend un médecin coordonnateur, une infirmière coordinatrice, une psychologue, des infirmières diplômées d'État, des aides-soignantes, des aides médico-psychologiques et une animatrice.
- **Le service administratif** comprend, outre la direction, une secrétaire et un agent d'accueil pour répondre à vos demandes.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez. Il garantit des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant, ainsi que des recommandations de la commission de restauration. Tous les menus sont élaborés sur place et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez, un espace est réservé à cet effet : des menus « gourmets » sont proposés avec un petit supplément. Il suffit d'en informer le secrétariat au minimum 48 heures à l'avance.

Déjeuners et dîners sont servis au restaurant. En fonction de votre état de santé et à la demande du médecin, du personnel soignant ou de la direction, des plateaux peuvent vous être servis en chambre.

Horaires :

- le petit déjeuner en chambre ou au restaurant à partir de 7h15 ;
- le déjeuner à 12h ;
- la collation de 15h30 à 16h30 ;
- le dîner à 18h30.

Activités

Quelles activités préférez-vous ? Des ateliers pour exercer votre mémoire ? Des activités manuelles comme la peinture ou la poterie ? Ou encore confectionner un gâteau, participer à une chorale, pratiquer de la gymnastique douce pour vous maintenir en forme ?

Un programme quotidien d'animations vous est proposé pour favoriser le lien social et vous aider à maintenir votre autonomie : jeux, gymnastique douce, rédaction d'un journal, cuisine, sorties, activités manuelles, rencontres régulières avec les enfants de la Maison d'Assistants Maternelles (située à l'entrée de la résidence)...

Toutes ces activités sont organisées par une animatrice professionnelle dans le seul but que vous y preniez du plaisir. Vous n'avez aucune obligation d'y participer. Le programme est affiché à tous les étages.

La résidence dispose par ailleurs d'espaces spécifiques destinés à vous apporter détente et bien-être : tisaneries, salle de balnéothérapie, salons esthétiques et espace Snoezelen (espace de relaxation et de stimulations sensorielles).

À tout moment, pour bavarder, regarder la télévision ou partager une collation, les salons sont à votre disposition.



QUALITÉ DES SOINS

La résidence *L'Archipel* a signé une convention tripartite avec le Conseil général de la Seine-Maritime et la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé. Elle garantit la qualité des soins prodigués et des personnels engagés.

Sachez également que la résidence fait partie du réseau de gérontologie local qui est composé d'établissements et de services de soins publics et privés locaux et d'organismes sociaux.

Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement. Il supervise l'équipe soignante, sous la responsabilité et l'autorité administratives du directeur. Il veille à une bonne coordination entre les intervenants extérieurs que vous avez choisis (votre médecin traitant, vos médecins spécialistes, votre kinésithérapeute, votre podologue par exemple) et les soignants de l'établissement. Il veille à ce que vous bénéficiiez des soins (y compris urgents) que votre état de santé nécessite, tout au long de votre séjour, même s'il ne prescrit aucun acte médical. Ses horaires de présence dans l'établissement vous seront communiqués. Vous avez par ailleurs l'entière liberté de garder ou de choisir votre médecin traitant à qui il sera proposé la signature d'un contrat-type réglementaire portant sur les conditions de son intervention au sein de la résidence.

Votre dossier médical est transmis au médecin coordonnateur et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier conformément aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre chambre à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.



ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous alliez vous installer. Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- votre carte d'assuré(e) social(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- votre dossier médical, fourni par votre médecin traitant ;
- vos justificatifs de ressources (dernier avis d'imposition des revenus et taxe foncière).

Le tarif mensuel comprend l'hébergement, la restauration, les soins d'aide aux actes de la vie quotidienne et les soins infirmiers, l'animation, l'entretien de votre linge et l'entretien de la résidence.

La télévision, le téléphone, les services de prestataires extérieurs ne sont pas compris dans ce prix.

En fonction de votre santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ;
- l'aide sociale (résidence habilitée) ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Cette assurance couvre votre responsabilité civile.

UNE ÉQUIPE À L'ÉCOUTE

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 9h à 18h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **Conseil de la Vie Sociale** qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des proches, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées dans le hall).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions être amenés à recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de faire part de vos attentes, vos besoins et vos aspirations.

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, il vous est remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, et le règlement de fonctionnement de l'établissement. Vous pouvez faire appel, en vue de défendre vos droits, à une personne qualifiée. Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement de maltraitance : le 3977.

Accès à vos données personnelles informatisées

- Vos données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de vos données nominatives.
- Vous avez le droit d'obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui vous concernent sur demande adressée aux personnels habilités.



Moyens d'accès : **Bus :** réseau urbain de la CREA (ligne 30, arrêt « Duclair centre »)
• **SNCF :** gare de Rouen.

Résidence *L'Archipel* Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

89, chemin Clarin Mustad – 76480 Duclair
Téléphone : 02 32 82 64 00 – Fax : 02 35 81 71 59
Courriel : direction.residence-larchipel@fces.fr

www.fces.fr



Reconnue d'utilité publique par décret en Conseil d'État le 11 avril 2001

La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité est reconnue d'utilité publique et poursuit un but d'intérêt général. L'objet de la Fondation est la lutte contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie ou au handicap. Avec 115 établissements et 5 900 salariés, la Fondation est un acteur non lucratif majeur du secteur médico-social et sanitaire.

